

12M12

Rivière Touladis

Légende

Carte des titres miniers

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, Y-Proposition de conversion  
 D-Terrain visé par une demande de désignation, E-Exploité  
 B-Abandonné, N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation, R-Révoqué  
 P-En attente de renouvellement, U-Refusé

**Statut:**  
 A-Actif, S-Suspendu, K-En renvoi, D-Demande, E-Exploité  
 N-Refus de renouveler, Z-Désaffectation  
 R-Révoqué, B-Abandonné, U-Refusé

**Statut du site d'extraction:**  
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

**Substance extraite:**  
 G- Gravier, C- Dolomite, U- Autre  
 S- Sable, P- Pétrole, F- Ferromanganèse, J- Terre jaune, X- Calcite  
 E- Minerai de fer, M- Minerai de manganèse, R- Résidu minier inertes, S- Sable  
 E- Minerai de silice, N- Terre noire, T- Tourbe

**Statut du site d'extraction:**  
 O- Ouvert sous conditions, O- Ouvert, F- Fermé, N- Non autorisé, T- En traitement

Le chiffre indique le numéro du site, la lettre dans la partie inférieure droite indique la substance extraite et celle dans la partie gauche le statut du site d'extraction.

Contrainte à l'activité minière

**Contrainte majeure**

- Territoire réservé à l'État ou soustrait au zonement, à la désignation sur carte ou par l'effet d'une autre loi
- Périmètre urbanisé
- Territoire soustrait au zonement et à la désignation sur carte par arrêté ministériel
- Territoire où l'extraction minière pour le pétrole et le gaz naturel sont permises
- Territoire où le droit de jalonner et de désigner sur carte est temporairement suspendu
- Territoire faisant l'objet d'un renvoi au ministre
- Territoire incompatible avec l'activité minière

**Contrainte mineure**

- Territoire où l'exercice d'activités minières est assujéti à des conditions et obligations déterminées par le ministre
- Territoire faisant l'objet d'une étude par le ministre

À titre indicatif

- Information à titre indicatif

Entente d'Eeyou Istchee Baie-James

- Terres de catégorie II
- Terres de catégorie III

Entente Première Nation Abitibiwinini

- Entente Pilagan

Entente de principe d'ordre générale (EPOG)

- Nissinan de Bétiame, Essipit, Mashewish, Nutsukuan

Frontières

- Frontière internationale
- Frontière interprovinciale
- Frontière Québec-Terre Neuve et Labrador (cette frontière n'est pas définitive)

Déclinaison moyenne approximative au centre de la carte en 1998

est de 24°00' ouest avec une variation annuelle déclinatoire de 6.5"

Système de référence géodésique North American 1983

Projection UTM (Universal Transverse Mercator)

ZONE 20

48°30'00" Coordonnée géographique

648000m E. Coordonnée UTM, Zone 20

**Echelle 1:50 000**



AVIS IMPORTANT

Le fond topométrique de cette carte est une compilation de différents levés et ne doit jamais être utilisée au même titre qu'un plan signé par un arpenteur-géomètre. D'autre part, la localisation des titres miniers n'a pas de valeur légale et ne peut être utilisée qu'à titre indicatif. En conséquence, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles décline toute responsabilité pouvant résulter de l'utilisation de cette carte et ne garantit aucunement l'exactitude des données qui y sont exprimées.

